

“ avec une trenne,” ou “ une cariole ” et un homme, si c'était en hiver, ou “ en cañot,” avec deux hommes ou un seul homme, si c'était en été, (vol. 4, p.p. 1084 et 1085.)

En 1690 et 1691, Rolland eut un procès fameux devant le Conseil Supérieur au sujet d'une cabane que Claude Garigue et sa femme possédaient dans l'enceinte de son fort. Jug. et Dél., vol. 3, p. 528, 565, 567 à 569.

Plein de ressources et d'audace, il trouva les moyens de faire la guerre à ses créanciers, ligués contre lui, pendant plus de quinze ans, et nommément à Louis Hubert La Croix, Nicolas Duclos et Charles de Couagne, le même qui plus tard devenait propriétaire d'une partie du domaine de la Presentation et des îles Dorval. (Jug. et Dél., vol. 5, pp. 64 à 68, 109, 121, 132). Leurs procédures servaient même de prétexte à des actions en dommages de la part Rolland, dans lesquelles il déclarait qu'il était l'objet de “ chicanes épouvantables ” et que “ jamais persécution n'a été semblable à celle que souffre le dit demandeur, ne se passant “ aucune semaine que les sergents ne soient chez lui.”

Rolland finit par être dompté et tout perdre, mais son intelligence et son énergie, moins l'esprit de chicane, passèrent à ses enfants. Ils firent souche honorable à Villemarie et à un endroit connu depuis sous le nom de “ Tanneries des Rolland.” Plusieurs de ses descendants se sont distingués dans les lettres, les professions libérales et dans l'Eglise.

Dès 1698, Rolland vendait son fort et tout ce qui en dépendait, maisons, granges, étables et autres bâtiments à Charles de Couagne. Mais presque aussitôt commença une longue série d'oppositions pour en empêcher, ou au moins, en retarder la livraison. Finalement intervint un arrêt du Conseil, du 12 mai 1707, à la requête de Marie Godé, veuve de De Couagne décédé durant l'instance, qui condamna Rolland par corps, à délaisser le fort Rolland et ses dépendances. La famille de Couagne put en prendre alors possession, et on lit au livre-terrier qu'en 1712, le sieur de Budemont, (chevalier Pierre Derivon, sieur de Budemont) second mari de la veuve de Couagne, fit enregistrer son nom comme propriétaire. Quand le fort fut-il démoli? Celui qui fera l'histoire de Lachine pour le siècle dernier nous le dira sans doute. Il paraît qu'il était debout en 1744, étant évidemment arrivé à une respectable